

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la mise à jour des montants de référence en matière de franchissement des frontières extérieures, visés à l'article 5, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 562/2006 du Parlement européen et du Conseil établissant un code communautaire relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen)

(«Journal officiel de l'Union européenne» C 33 du 10 février 2009)

(2009/C 36/11)

Le texte de la mise à jour des montants de référence en matière de franchissement des frontières extérieures, publié au *Journal officiel de l'Union européenne* C 33 du 10 février 2009, page 1, doit être considéré comme nul et non avenu. La version correcte sera publiée au JO C 37 du 14 février 2009.

Rectificatif à la mise à jour de la liste des points de passage frontaliers visés à l'article 2, paragraphe 8, du règlement (CE) n° 562/2006 du Parlement européen et du Conseil établissant un code communautaire relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen)

(«Journal officiel de l'Union européenne» C 33 du 10 février 2009)

(2009/C 36/12)

Le texte de la mise à jour de la liste des points de passage frontaliers, publié au *Journal officiel de l'Union européenne* C 33 du 10 février 2009, page 3, doit être considéré comme nul et non avenu. La version correcte sera publiée au JO C 37 du 14 février 2009.
